

À QUI S'ADRESSER ?



Pôle emploi

www.pole-emploi.fr



Cap emploi (pour les publics handicapés)

www.capemploi.com



Missions locales (pour les publics de moins de 26 ans)

www.eref.org



Directe Pays de Loire (pour les modalités de prise en charge)

<http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/>

LE PEC, PLUS QU'UN PARCOURS, UN VÉRITABLE TREMPIN POUR L'AVENIR !



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



Parcours
PEC
emploi
compétences



**PARCOURS EMPLOI
COMPÉTENCES
SECTEUR
NON MARCHAND**

**« ACCOMPAGNEZ UN SALARIÉ DANS
SA FORMATION ET SON INSERTION
PROFESSIONNELLE »**

POUR DES BÉNÉFICIAIRES D'HORIZONS DIFFÉRENTS

**MOTIVÉS
VOLONTAIRES**

**PRÊTS À SE FORMER ET À S'INVESTIR
DANS LE MONDE PROFESSIONNEL**



LE PEC, POUR QUOI ?

Pour que les bénéficiaires s'engagent dans un parcours qualifiant et professionnalisant.

Ils bénéficient :

- D'un accompagnement renforcé qui comprend :
 - Une sélection d'employeurs capables de proposer un parcours intéressant ;
 - Un diagnostic en amont par le prescripteur ;
 - Un entretien tripartite préalable à l'embauche entre le bénéficiaire, le prescripteur et l'employeur ;
 - D'un suivi pendant la durée du contrat qui pourra prendre la forme d'un livret dématérialisé ;
 - D'un entretien de sortie entre le salarié et le prescripteur 1 à 3 mois avant la fin du contrat.
- D'une formation pré-qualifiante ;
- D'une possibilité d'emploi pérenne à l'issue du contrat.



LE PEC, POUR QUI ?

Les bénéficiaires du PEC sont :

- De futurs employés éloignés du marché du travail ;
- Des résidents de quartiers politiques de la ville (QPV) ;
- Des résidents de zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- Des travailleurs handicapés.

Accompagnés d'un tuteur et d'un opérateur

Motivés pour se former et s'insérer ou se réinsérer dans le monde professionnel.



À NOTER :

LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) DEVIENT LE PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)*

* basé sur le cadre juridique du CUI-CAE

Directcte Pays de Loire

Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

22, mail Pablo Picasso

BP 28209 -

44042 NANTES cedex 1

Tel : 02 53 48 79 00

Internet :

<http://pays-de-la-loire-directcte.gouv.fr>



LE PEC, AVEC QUI ?

Des entreprises non marchandes

Prêtes à s'engager dans l'accompagnement de leur salarié ;

Permettant une réinsertion du bénéficiaire dans le monde du travail et dans une bonne dynamique.

Grâce à :

- L'acquisition de nouvelles compétences professionnelles et techniques ;
- Un accompagnement au quotidien ;
- L'accès à une formation pré-qualifiante.



Des opérateurs

Qui réalisent :

Un diagnostic en amont afin d'assurer que le PEC est la meilleure solution pour leur insertion professionnelle ;

Un entretien tripartite avant le début du contrat avec l'employeur, l'employeur et le prescripteur ;

Un entretien 1 à 3 mois avant la fin du contrat.

LE PEC, QUELLE DURÉE ?

La durée du contrat PEC est de 9 mois minimum à 12 mois maximum ;

Renouvelable de 6 mois minimum à 12 mois maximum après évaluation par le prescripteur de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur.

À NOTER :

LE EMPLOYEUR BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRISE EN CHARGE ALLANT DE 45% À 55% DU SMIC HORAIRE BRUT, SELON LE TYPE DE BÉNÉFICIAIRE.

